

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 septembre 2016

## ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2016 .....	Page 2
2 - PLU communal : révision allégée - point d'étape .....	Page 2
3 - PLU communal : modification n° 2 - point d'étape .....	Page 4
4 - SIEMML : transfert de la compétence éclairage public par la Communauté Candéenne.	Page 5
5 - SMAEP : rapport prix et qualité du service public de l'eau potable 2015 .....	Page 5
6 - Renouvellement du bail du presbytère .....	Page 9
7 - Modification du règlement du cimetière .....	Page 9
8 - Assurances : lancement d'une consultation pour remise en concurrence .....	Page 9
9 - Divers .....	Page 10
9.1 – Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe contractuel. ....	Page 10
9.2 – Association des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS .....	Page 10
9.3 – Journée du Patrimoine : 18 septembre 2016 .....	Page 10
10 - Comptes-rendus des commissions .....	Page 10
11 - Calendrier .....	Page 10

# PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille seize, le deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt six août deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

**Membres présents :** Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Céline FROGER, Isabelle ROMBI, Magalie TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Olivier BACLE, Sylvie FORTIN

**Membre excusé :** Valérie MORILLON (*pouvoir donné à Jean-Pierre JOSELON*)

**Secrétaire de séance :** Sylvie FORTIN

## 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1ER JUILLET 2016

Approuvé à l'unanimité.

## 2 – PLU COMMUNAL – REVISION ALLEE (FUTURE DECHETTERIE) ARRET DU PROJET

L'information du public a eu lieu cet été par affichage, dépôt d'un registre de concertation en Mairie (qui est resté vierge), article sur le site internet ...

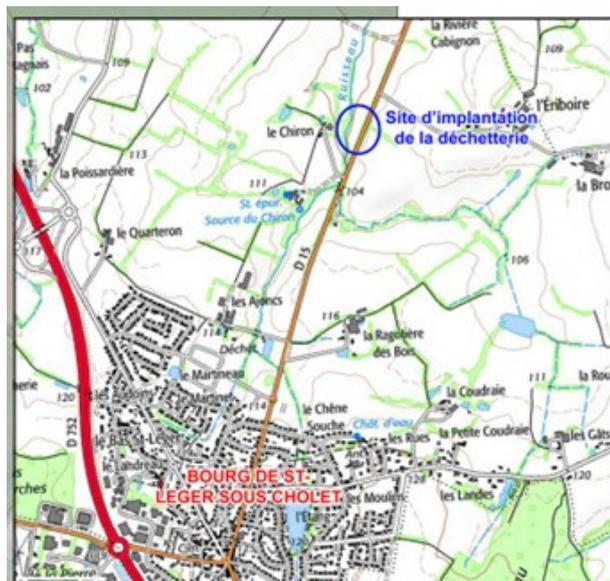
La Mission Régionale d'Autorité Environnementale vient de nous informer que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le Conseil est désormais appelé à arrêter le projet afin :

- de le soumettre à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, et à la Chambre d'Agriculture
- de consulter les personnes publiques associées.

### RAPPEL du projet :

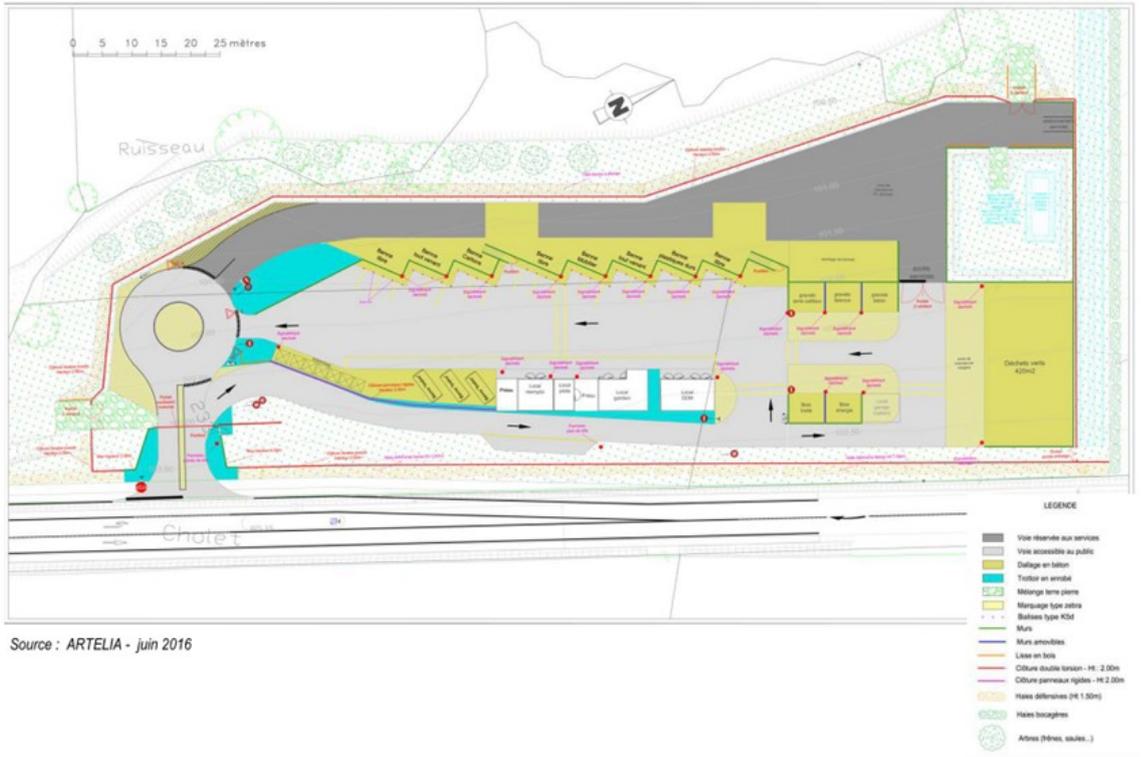
Cette révision a pour objectif de passer en zonage Ne, le secteur qui accueillera la future déchetterie intercommunale, route du May sur Evre.



L'emprise de l'installation couvre environ 12 000 m<sup>2</sup>.



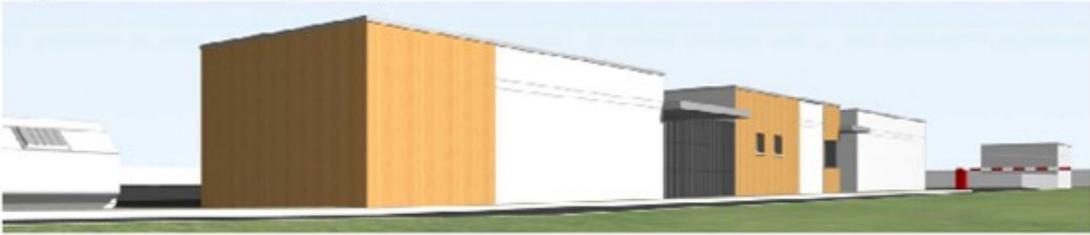
**PLAN D'ORGANISATION DE LA DECHETERIE**



**PERSPECTIVE AERIENNE SUR LE SITE**



Façade arrière des locaux (côté RD)



Façade avant des locaux (côté déchetterie)



La zone Ne ainsi créée, sera réservée pour les installations spécifiques, telles que les déchetteries.

Un recul de simplement 5m par rapport à la RD 15 (au lieu de 15m actuellement), sera autorisé afin d'implanter le projet.

La haie existante sera supprimée, car elle ne permettrait pas la surveillance du site. Une haie basse d'1.5m de hauteur sera replantée.

**A l'unanimité, le Conseil municipal ARRETE le projet en l'état.**

### **3 – PLU COMMUNAL – MODIFICATION N°2 (EOLIENNES ET DIVERS) RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

#### **RAPPEL des différents objectifs :**

- correction d'une erreur matérielle concernant un bâtiment protégé par un permis de démolir à la Juinière.
- correction d'une erreur matérielle concernant un bâtiment pouvant changer de destination et garantir sa protection, au Quarteron.
- interdiction, au sein des zones d'habitat UA, UB, AU et AP, d'implanter des éoliennes.
- suppression des règles du coefficient d'occupation des sols au sein de la zone 1AUz.
- limitation à 6 mètres de la hauteur des constructions implantées sur les limites séparatives.
- autorisation de nouveaux matériaux de couverture pour les habitations dans les zones à vocation d'habitat (bac acier et tuile anthracite).
- modification des règles d'implantation des annexes par rapport aux voies et emprises publiques en zone UB et 1AU.

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 9 mai au 10 juin dernier, M. Michel BRIAND, commissaire enquêteur, a rendu son rapport.

Il émet un avis favorable avec une réserve où il se questionne sur l'éolien et une recommandation quant à la possibilité d'élargir le nombre des secteurs où les couvertures en bac acier ou tuile anthracite seraient autorisées.

La commune quant à elle préconise d'interdire les éoliennes domestiques dans le bourg. Pour les écarts, elle souhaite maintenir l'interdiction des bacs aciers apparents et continuer à n'autoriser que les tuiles rouges ou à tons mêlés rouge brun et jaune.

**Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport du commissaire enquêteur, et à l'unanimité, DECIDE de maintenir les différentes positions de la commune, soumises à enquête, notamment l'interdiction des éoliennes dans le bourg. A la majorité absolue (14 pour, 3 contre, 5 abstentions), les bacs acier apparents et les tuiles anthracite ne sont pas autorisée dans les écarts.**

#### **4 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE MAINE ET LOIRE (SIEML) TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA COMMUNAUTE CANDEENNE**

La Communauté Candéenne de Coopérations Communales souhaite transférer sa compétence « éclairage public » de ses zones d'activité au S.I.E.M.L.

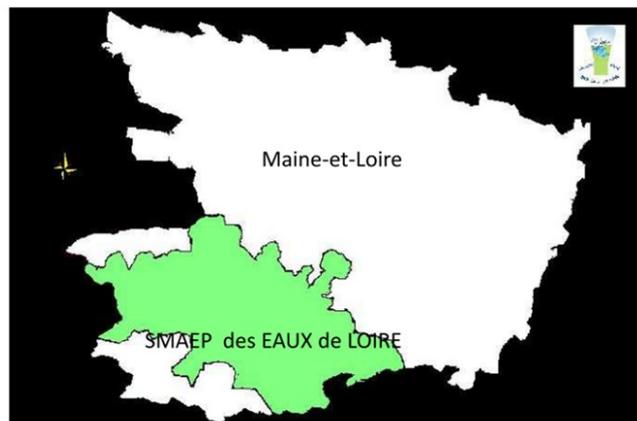
Ce dernier a émis un avis favorable le 26 avril 2016.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, EMET également un avis favorable sur cette demande.**

#### **5 – SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DES EAUX DE LOIRE (SMAEP) – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2015**



### **1. Organisation du service**



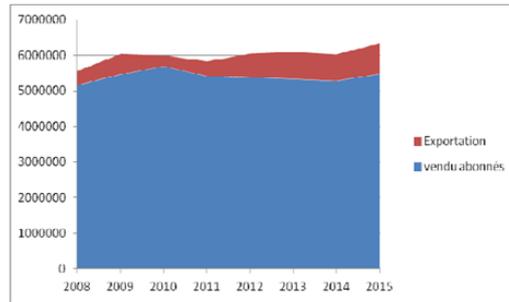
### **1. Organisation du service**

- ➔ 20 communes + 1 C.A. Cholet
- ➔ Compétence distribution eau (pas de production)
- ➔ 126 652 habitants
- ➔ 3 427 km de réseau
- ➔ délégation de service public (DSP) :
  - Contrat d'affermage avec VEOLIA Eau
  - en vigueur du 01/01/2006 au 31/12/2017
  - Exploitation ➔ VEOLIA
  - Réseau et renouvellement ➔ SMAEP Eaux de Loire



## 2. Caractérisation technique du service :

### 2.4. Évolution des volumes vendus



Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume exporté	741 467	858 583	+ 15.8 %
Volume total vendu aux abonnés	5 281 815	5 472 182	+ 3.6 %



## 3. Tarification et recettes du service

### 3.1. Redevance de pollution domestique

- Redevance de pollution domestique calculée par commune

Redevance de pollution domestique	1er jan 2015	1er jan 2016
Unique sur l'ensemble du syndicat	0,3100 € HT	0,3000 € HT



## 3. Tarification et recettes du service

### 3.2. Prix de l'eau

	EXPLOITANT		COLLECTIVITE		TOTAL		Variation
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
<b>Abonnement</b> (part fixe) (€ HT/an)	45.76	46.08	10	10	55.76	56.08	0.57%
Part proportionnelle - <b>prix du m3</b> (€ HT)	0.7359	0.6789	0.3	0.2	1.0359	0.8789	-15.16%
<b>Prix du m3 vente en gros</b> (€ HT)	0.5262	0.4771	0.3	0.3	0.8262	0.7771	-5.94%
TVA 5,5 %							

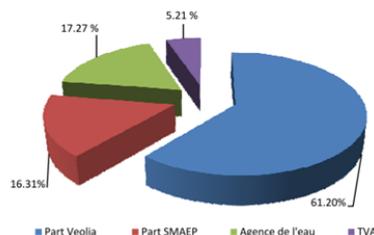


## 3. Tarification et recettes du service

### 3.3. La facture 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier 2016 :

avec redevance pollution agence de l'eau

	1er jan 2015	1er jan 2016	Variation
Exploitant	134.07	127.55	- 4.86 %
Collectivité	46.00	34.00	- 26.09 %
Agence de l'eau	37.20	36.00	-3.22 %
TVA	11.95	10.87	- 10.2 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>229.22</b>	<b>208.41</b>	<b>- 10.30 %</b>



Prix théorique du **m3** pour un usager consommant 120 m3 : **1,74 € TTC/m3**

Prix théorique du **litre** pour un usager consommant 120 m3 : **0,0017 € TTC/L**

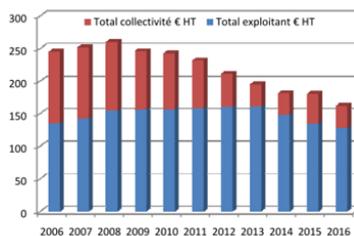


### 3. Tarification et recettes du service

#### 3.4. Évolution des tarifs

composante de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> hors TVA et hors redevance pollution

Année	Total exploitant € HT	Total collectivité € HT	Total € HT
2006	134.68	109.78	244.46
2007	142.02	109.77	251.79
2008	153.96	105.72	259.68
2009	156.67	88.95	245.62
2010	156.8	85.35	242.15
2011	158.13	73.17	231.3
2012	160.2	50.54	210.74
2013	160.48	34	194.48
2014	147.5	34	181.5
2015	134.07	46	180.07
2016	127.55	34	161.55



Éléments explicatifs de l'évolution tarifaire :

- Part exploitant : la baisse des tarifs de la part délégataire est due de la baisse du tarif d'achat d'eau au SIDAEP par l'exploitant. De plus, la rémunération de l'exploitant est revue chaque année par application de la formule d'indexation contractuelle.
- Part collectivité : BAISSÉ du prix du m<sup>3</sup> de 10 centimes d'euros voté lors du comité syndical du 27 novembre 2015.



### 4. Indicateurs de performance

#### 4.1. Qualité de l'eau

Résultats du contrôle réglementaire ARS :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	193	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	19	0	100 %	-

Il est à préciser que le SMAEP est uniquement distributeur et ne produit pas d'eau. L'eau achetée au SIDAEP a été contrôlée au préalable de manière approfondie au niveau de la ressource (eau brute), sortie usine de traitement (eau traitée)...sur tous les paramètres de potabilité actuellement en vigueur.

En 2015, l'ARS a poursuivi son programme de recherche de CVM (chlorure de vinyle monomère). Ces analyses ne sont pas intégrées à ce jour dans le contrôle sanitaire réglementaire et ne sont donc pas mentionnées dans le tableau ci-dessus. Pour information, 155 prélèvements ont été réalisés en 2015 dans les écarts du syndicat. 7 résultats ont nécessité une intervention correctrice du SMAEP (travaux ou purges).



### 4. Indicateurs de performance

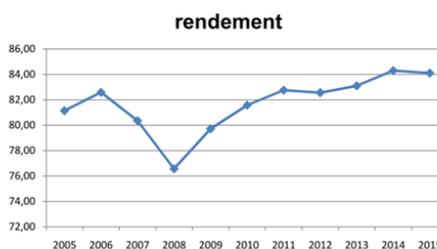
#### 4.3. Rendement du réseau de distribution

Selon l'arrêté du 2 mai 2007 :

- rendement du réseau de distribution (R) =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

Année	rendement
2005	81.14
2006	82.58
2007	80.35
2008	76.57
2009	79.71
2010	81.58
2011	82.75
2012	82.56
2013	83.10
2014	84.30
2015	84.10



(A titre indicatif, moyenne nationale 2011 : R = 79,8 % - Source Observatoire national)

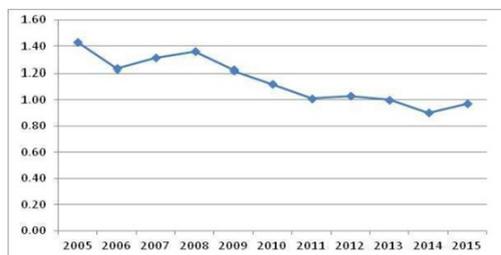


### 4. Indicateurs de performance

#### 4.4. Indice linéaire de pertes (ILP)

- indice linéaire de pertes en réseau (ILP) : Volume d'eau perdu par jour et par km de réseau (hors branchements) = m<sup>3</sup>/j/km

année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
indice	1.43	1.23	1.31	1.38	1.22	1.12	1.01	1.03	1.0	0.9	0.97



(A titre indicatif, moyenne nationale 2011 : ILP = 3.35 m<sup>3</sup>/kmj - Source : Observatoire national)



## 4. Indicateurs de performance

### 4.5. Taux de renouvellement du réseau

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,50 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	9.475	16.25	14.529	16.435	15.859	21.873

Observation : la longueur de réseau renouvelée en 2015 a augmenté fortement + 38 % par rapport à 2014. Cette hausse s'explique par la réalisation du programme de renouvellement des conduites concernées par la présence de CVM.



## 4. Indicateurs de performance

### 4.6. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayés	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0,1 %	0.07%	0.17%
Montant des impayés			5 827 €	13 922 €	7 905 €	19 046 €

Observation : La forte augmentation du montant et du taux des impayés est directement liée à la modification des modalités de recouvrement inscrites dans la loi BROTTE du 15 avril 2013 et en particulier à l'interdiction des coupures d'eau.



## 5. Financement des investissements

### 5.1. Travaux engagés en 2015

Objet des travaux	Montant de travaux	Subvention accordée	Contributions collectivités adhérentes
Travaux sur les stations de La Beusse et de La Cailrière : rénovation local chloration et mise en place déshumidificateur	12 723.60 € TTC	NEANT	
Travaux d'extensions de réseaux	686 294.16 € TTC	291 399 €	
Travaux de renouvellements de réseaux	1 914 836.54 € TTC	48 090 €	
Poste de chloration relais à VIHIERES	25 800 € TTC	NEANT	
Installation de 44 capteurs de pression	26 400.00 € TTC	NEANT	

**Le Conseil municipal PREND ACTE du présent rapport.**

## **6 – RENOUELEMENT DU BAIL DU PRESBYTERE**

La maison ayant servi de presbytère, jouxtant l'église, est partiellement occupée par la paroisse Saint-Michel des Prieurés, dont fait partie la Commune.  
Le bail est arrivé à son terme en décembre 2014.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur son renouvellement dans les conditions suivantes :

- durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

- location annuelle de 120 €, pour une pièce de 10m<sup>2</sup> utilisée de façon exclusive.  
Les autres pièces peuvent être occupées par d'autres associations (actuellement, stockage de matériel du CSI et du Club de la Gaieté).

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, les conditions du nouveau bail.**

## **7 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Suite à différentes questions de la population, il est proposé de modifier le règlement du cimetière comme suit :

- possibilité d'inhumation d'adultes dans des tombes du carré pour enfants, si l'emplacement peut le permettre sans être modifié.
- le renouvellement d'une concession attribuée gratuitement au départ pour un enfant, devient payant dans les mêmes conditions que les concessions pour adultes.
- Hormis le carré pour enfants, les tombes sont de 1.40 m sur 2.40 m, un passe-pied de 0.20 m devant obligatoirement entourer le monument et toucher la concession voisine.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, SE PRONONCE pour ces modifications.**

## **8 – ASSURANCES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR REMISE EN CONCURRENCE**

Hormis le contrat d'assurance personnel géré avec le Centre de Gestion, les autres polices arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Il est demandé au Conseil d'ouvrir une nouvelle consultation selon une procédure adaptée, pour de futurs contrats de 5 ans maximum, avec les lots suivants :

- Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : responsabilité civile + risques annexes
- Lot 3 : protection juridique de la collectivité, protection fonctionnelle des agents et des élus.
- Lot 4 : véhicules à moteur et risques annexes, assurance automobile des collaborateurs en mission.

**Le Conseil municipal LANCE une nouvelle consultation et DONNE délégation à M. le Maire pour gérer les différentes étapes de la procédure.**

## 9 - DIVERS

### **9.1 – Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe contractuel.**

Un agent du service administratif, actuellement en congé parental, reprend son poste le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à 80%.

Afin de pallier son absence, un jour par semaine et vu la surcharge de travail au secrétariat et comptabilité, il est proposé au Conseil d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe contractuel à mi-temps du **1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 mars 2017** dans un premier temps.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, DONNE son accord pour l'ouverture du poste dans les conditions énoncées ci-dessus.**

### **9.2 – Association des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS**

Pour les 25 ans de l'association en 2021, la proposition d'accueillir le rassemblement annuel à ST LEGER SOUS CHOLET a été acceptée par l'assemblée générale de l'association.

### **9.3 – JOURNEE DU PATRIMOINE : 18 septembre 2016**

Les Amis de Léo et la Commune organisent un parcours découverte de l'histoire de la Commune.

Rendez-vous à 9h30 devant la Mairie : balade jusqu'à 11h30.

## 10 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### 10.1 – VIE SOCIALE

- Démarrage des TAP avec une nouvelle coordonnatrice, Noémie DURAND, 2 nouveaux animateurs, Lucas GOURDON et Brigitte DEFONTAINE.
  - 85 élèves sur 113 de l'école privée : 6 groupes
  - 71 élèves sur 96 des classes maternelles publiques : 6 groupes
  - 103 élèves sur 132 des classes élémentaires publiques : 7 groupes
- Restaurant scolaire : 325 inscrits sur 341 élèves (310 à la rentrée 2015).

### 10.2 – CADRE DE VIE

- Déversoir de l'étang : travaux réalisés pour baisser le niveau de l'étang de 10 cm pour éviter les inondations en cas de fortes pluies.

## 11 – CALENDRIER

<b>SEPTEMBRE 2016</b>			
Lundi	5	Bureau CAC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	6	Commission Intercommunalité et Vie économique	19h45
Lundi	12	Commission Vie Sociale	20h00
Mercredi	14	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Samedi	17	Conseil Municipal d'Enfants	10H30
Lundi	19	Conseil CAC	18h30

## OCTOBRE 2016

Lundi	3	Bureau CAC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	4	Commission Intercommunalité et Vie économique	19h30
Vendredi	7	Conseil municipal	20h00
Lundi	10	Commission Vie Sociale	20h00
Mercredi	12	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Lundi	17	Conseil CAC	18h30